

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU

RÉUNION du 19 mars 2021

Daniel CHABE / Caroline DEY

- Convocation : 13 mars 2021
- Affichage : 13 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno LEGER, Maire.

Nombre de membres élus en exercice : 15

Sont présents (11)

Messieurs : LÉGER Bruno, LACAISSÉ Philippe, CHABÉ Daniel, LEROY Dominique, CHARLIER Jean, MONCHATRE Éric, GHELEIN Didier, et BAGUESSE Loïc.

Mesdames : SANCTOT Julie, DEBRIX Mélanie et HARE Elise.

Absents excusés : ANGER Douce, donne pouvoir à LACAISSÉ Philippe.

RAGOT Christophe, donne pouvoir à LEGER Bruno.

LENGIN Kevin, donne pouvoir à CHABE Daniel.

ANTONETTI Alexandre, donne pouvoir à SANCTOT Julie.

Secrétaire de séance : Daniel CHABE

Ordre du jour

- ✓ **Approbation du compte rendu et procès-verbal du Conseil Municipal du 19/02/2021**
- ✓ **Délibération : approbation du compte administratif de l'exercice 2020.**
- ✓ **Délibération : approbation du compte de gestion de l'exercice 2020.**
- ✓ **Délibération : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.**
- ✓ **Délibération : SDE76 : avant-projets Route de Cailly, Route du Mont Gaille et LED.**
- ✓ **Délibération : validation du fonds de concours voirie 2021 alloué à la commune.**
- ✓ **Informations et questions diverses.**

Approbation du dernier compte-rendu de réunion :

Sans remarques, le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

✓ **Délibération : approbation du compte administratif de l'exercice 2020.**

Après explications de Monsieur le Maire précisant ce qu'est un compte administratif, il est fait présentation de la situation financière.

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u>	Voté au BP 2020	863 370.12
	Réalisé	330 399.59
	Reste à réaliser	0

<u>Recettes</u>	Voté au BP 2020	863 370.12
	Réalisé	871 864.04
	Report en section fonctionnement	541 464.45
	Reste à réaliser	0

Section Investissement

<u>Dépenses</u>	Voté au BP 2020	1 366 784.69
	Réalisé	59 155.04
	Reste à réaliser	13 284.77

<u>Recettes</u>	Voté au BP 2020	1 366 784.69
	Réalisé	529 683.98
	Report en section investissement	470 528.94

Il est constaté le résultat de clôture de l'exercice 2020 suivant :

<u>Résultat cumulé</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Fonctionnement</u>	330 399.59	871 864.04
<u>Section d'investissement</u>	59 155.04	529 683.98
<u>Total cumulé</u>	389 554.63	1 401 548.02

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les résultats du Compte Administratif 2020.

✓ **Délibération : approbation du compte de gestion de l'exercice 2020.**

Monsieur le Maire explique aux Conseillers Municipaux que suite à un désaccord des restes à réaliser avec le Trésorier, l'approbation du compte de gestion se fera à la prochaine séance.

✓ **Délibération : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, réuni sous la présidence de M. Bruno LEGER, Maire et après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	140 963.33
- Un excédent reporté de	400 501.12
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	541 464.45
- Un excédent en investissement de :	470 528,94
- Un déficit restes à réaliser de :	13 284.77
- Un excédent de financement de :	457 244.17

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : EXCEDENT	541 464 45
Résultat de fonctionnement reporté au 31/12/2020 : EXCEDENT	541 464.45
Résultat d'investissement reporté au 31/12/2019 : EXCEDENT	470 528.94

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

✓ **Délibération : SDE76 : avant-projets Route de Cailly, Route du Mont Gaille et LED.**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour les affaires d'effacement de réseaux Route de Cailly et Rue du Mont Gaille ainsi que l'éclairage public LED hameau de l'Epinay et des lotissements . Cela engendrera un coût global de 94 026.75 € TTC en charge de la commune. Après passage aux votes, ces avant-projets sont acceptés à l'unanimité.

✓ **Délibération : validation du fonds de concours voirie 2021 alloué à la commune**

Monsieur Léger explique que les travaux prévus sur la Commune dans le cadre du programme voirie 2021 de la CCICV ont été retenus par la commission voirie et entérinés lors du dernier Bureau Communautaire.

Il s'agit donc de délibérer afin de valider le fonds de concours afférent à ces travaux, à savoir 5 500 €, pour la route de l'Epinay, en investissement, ce qui correspond à 25% de la dépense. Le reste sera financé par l'Inter Caux Vexin.

Les travaux de voirie, à savoir de l'enrobé, seront effectués aux alentours de septembre/octobre 2021.

A l'unanimité, cette proposition est acceptée par les membres du Conseil Municipal.

Informations et questions diverses :

- Monsieur Léger donne la parole à Mme Sancot afin de faire un point SIVOSS, notamment sur la cantine : la loi Egalim impose au 01/01/2022 qu'il y ait une partie de produits bio dans les repas de la cantine, à savoir 20% d'aliments. Cela signifie qu'il doit y avoir :
 - 1 composante bio à chaque repas, ce qui induit une augmentation de 18 à 20 centimes HT sur tous les repas distribués,
 - OU
 - 1 repas bio complet par semaine, ce qui provoque une augmentation de 40 centimes HT sur tous les repas distribués.
 Mme Sanctot indique que le choix s'est porté sur la première option, et qu'il va falloir prévoir l'augmentation des repas. Pour mémoire, le repas pour les maternelles s'élève à 2.95€ TTC, et le repas pour les élémentaires à 3.05€ TTC.

Monsieur Léger indique les prix dans les villages voisins : Cailly : 3.30€, St Georges s/ Fontaine : 3.45€, et Saint Saëns : 3.50€.

Un point est fait sur la garderie : 1.25€ par ½ heure, avec goûter donné pendant la première ½ heure. Mme Sanctot explique que le goûter sera facturé à la rentrée prochaine à 0.60€ TTC, et qu'il est envisagé d'augmenter le prix de la première ½ heure de garderie avec le goûter.

- Monsieur Léger fait état de subventions allouées par l'Etat dans le cadre du plan de relance pour l'équipement numérique dans les écoles.
Il indique que la subvention peut se faire à hauteur de 70% du coût total de l'équipement jusqu'à 3500euros par classe.
Il est envisagé d'acheter 25 tablettes, qui engendrerait un coût à la commune d'environ 2000€ après subvention.
Une réunion doit se tenir lundi 22 mars à Saint André sur Cailly afin d'associer la Rue Saint Pierre pour le dossier d'équipement numérique.
- Monsieur le Maire indique qu'un ministre est venu sur le Parc d'Activités du Moulin d'Ecalles le jeudi 10 mars dernier. Il a effectué une visite chez Cocagne puis est allé à une réunion à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen.
- Le journal communal a été distribué, et Monsieur Léger remercie la commission communication.
- Les travaux Centre Village ont commencé. C'est une entreprise dynamique qui avance vite. La communication de ces travaux auprès des habitants a été tardive, et il faudra plus d'anticipation de communication dans les prochaines phases pour prévenir les riverains.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h00.

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 09 avril 2021 à 20 h 30 dans la salle des fêtes.